

Initiatives ministérielles

ques auxquels je n'aurais même pas pensé de m'adresser. Si j'ai tort, je m'incline devant son grand jugement, mais c'était mon intention et je pense qu'il le sait. Je pense que c'est avec une pointe de malice qu'il a laissé entendre que j'essayais d'usurper les droits des citoyens.

Ensuite, même si les arguments du secrétaire parlementaire sont tous très logiques, on peut les appliquer à n'importe quelle mégasociété du Canada qui possède des millions d'acres de terre au pays.

J'ai choisi le Canadien Pacifique comme exemple parce qu'il possède des millions d'arpents dans tout le Canada. Il fait face exactement aux mêmes difficultés que l'État. Il veut corriger les problèmes qui se produisent sur ses terres quand il en entend parler. Il veut aussi régler les litiges, parce que ce sont ses actionnaires qui paient, en fin de compte, et beaucoup d'entre eux sont citoyens canadiens. Je conviens que l'argument du secrétaire parlementaire selon lequel il protège les contribuables canadiens par cet amendement est valable et louable. . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai donné au député l'occasion de parler une seconde fois, mais ce n'est vraiment pas possible à ce moment-ci. Je pensais qu'il invoquait le Règlement.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion n° 1.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur veuillez bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillez bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Je déclare la motion rejetée.

(La motion est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le prochain vote porte sur la motion n° 2 inscrite au nom du député de Kingston et les Îles.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur veuillez bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillez bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Je déclare la motion rejetée.

(La motion est rejetée.)

L'hon. Otto Jelinek (au nom du ministre de la Justice) propose:

Motion n° 3

Qu'on modifie le projet de loi C-38, dans la version française, à l'article 31, en retranchant la ligne 32, page 21, et en la remplaçant par ce qui suit:

«ments rendus contre l'État dans les cas où un fait».

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il s'agit d'un amendement de détail ayant pour but d'assurer dans toute la mesure du possible l'identité des versions dans les deux langues officielles. Il serait plus conforme à l'intention visée d'utiliser l'expression *contre l'État* que celle de *visant l'État*.

L'expression *contre l'État* est déjà employée dans d'autres passages concernant les intérêts de l'État.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi ainsi modifié soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Lewis propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.